

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport Question écrite n° 38480

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les conclusions du récent rapport du groupe de travail « femmes et sports » chargé d'émettre des propositions pour améliorer la place des femmes et renforcer leur rôle dans l'activité sportive. Au-delà de son aspect ludique et convivial, le sport permet à la fois le développement et l'épanouissement physique et intellectuel mais aussi l'apprentissage du « vivre ensemble », le respect des autres. Ce rapport souligne notamment les difficultés d'accès des jeunes filles des quartiers urbains sensibles au sport. Au-delà des situations financières familiales qui influent évidemment, le rapport décrit et dénonce les pressions familiales, communautaristes, culturelles ou religieuses qui parfois se traduisent par des menaces physiques inacceptables. Trop souvent les équipements existants sont utilisés exclusivement par les garçons. Cela se manifeste par un recul de la mixité, par un isolement des jeunes filles et un impact négatif sur leur socialisation et leur émancipation. Considérant le sport comme un facteur important d'intégration et d'apprentissage des valeurs républicaines, elle lui demande donc quelles suites il entend donner à ce rapport et les mesures qu'il envisage de prendre pour faciliter l'accès des jeunes filles et des femmes aux pratiques sportives et soutenir les initiatives locales en ce sens.

Texte de la réponse

A l'issue des états généraux, le ministre chargé des sports a inscrit la fonction éducative et sociale du sport comme une priorité de sa politique. Le mode d'organisation du sport français fait confiance au corps social, notamment incarné par le fait associatif. La fonction éducative et sociale du sport s'exprime au travers de la rencontre, au sein d'associations sportives, de personnes d'origines sociale, culturelle et religieuse différentes, qui acceptent des règles communes. Ce sont cette rencontre et cette volonté partagée de progrès qui conduisent les individus à mieux se connaître et se respecter. Le sport devient alors un facteur privilégié d'épanouissement et d'insertion dans notre société. C'est dans le cadre de cette conception exigeante à l'endroit du sport dans notre société qu'une attention toute particulière est portée à la pratique sportive des femmes et des jeunes filles dans les quartiers urbains sensibles. Une vigilance spécifique doit s'exercer afin que la place qu'y occupent les femmes - baromètre pertinent d'évolution d'une société - soit constamment affirmée et si besoin, réaffirmée. Le conseil des ministres a rappelé, le 21 janvier dernier, à l'occasion de la communication relative à l'année européenne de l'éducation par le sport, la nécessité pour les politiques sportives de contribuer très activement à la lutte contre toutes les formes de discrimination et d'exclusion en valorisant les projets les plus exemplaires, conformément aux fondements communs aux pays européens. A cette occasion, une circulaire à l'attention des préfets de région et de département avait été annoncée de sorte qu'ils puissent s'appuyer sur une position claire de l'État et conseiller les élus locaux dans la gestion des situations conflictuelles auxquelles ils peuvent se trouver confrontés. Cette circulaire est en cours d'élaboration en collaboration avec le ministère de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Elle a pour objet de « favoriser la mixité sociale dans les pratiques physiques et sportives et de garantir l'égal accès des femmes et des hommes à ces pratiques ». Le sport peut, en effet, être parfois le lieu de pratiques d'exclusion ou de

prosélytisme. Rien ne peut justifier que le sport devienne prétexte à repli ou exclusion. Il doit, à l'inverse, jouer une fonction de rencontre, d'ouverture et d'émancipation. C'est en ce sens que conclut le rapport remis le 21 avril par Mme Brigitte Deydier au nom du groupe de travail installé par le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. Ce rapport contient de nombreuses propositions destinées à améliorer la pratique des femmes et des jeunes filles dans les quartiers sensibles. L'ensemble de ces propositions dont certaines sont d'ores et déjà prises en compte dans la politique ministérielle, se traduira dans la mise en oeuvre de mesures opérationnelles. Le suivi et l'évaluation des mesures proposées ont été discutés par les membres du groupe de travail Femmes et sportsà l'origine du rapport, lors d'une réunion qui s'est tenue le 24 mai dernier. Les membres du groupe de travail ont également, à cette occasion, été consultés sur le projet de circulaire. Les actions développées porteront, à titre prioritaire, sur les objectifs suivants : mettre en éveil l'ensemble des acteurs sportifs sur les questions examinées par le rapport ; valoriser l'engagement des femmes ; améliorer les connaissances et communiquer sur les avancées ; féminiser les postes à responsabilité au sein des instances du mouvement sportif; mieux cibler certains programmes afin de favoriser la pratique sportive des jeunes filles et des femmes. Le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative soutiendra par ailleurs l'action des associations sportives scolaires pour contribuer aux objectifs d'éducation et de socialisation et pour développer les passerelles vers le sport en club. Une dizaine d'opérations pilotes offriront en outre des cadres d'expérimentation pour rechercher les solutions les mieux adaptées.

Données clés

Auteur: Mme Marie-Françoise Clergeau

Circonscription: Loire-Atlantique (2e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 38480

Rubrique: Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 mai 2004, page 3259 **Réponse publiée le :** 6 juillet 2004, page 5165